

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mardi 15 décembre 2015, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

15-12-288 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE les points ci-dessous soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 15 décembre 2015 en y laissant le varia ouvert:

**15-12-289 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT 265-95-1 CONCERNANT LES COMMERÇANTS
NON-RÉSIDENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général de sa population et pour exiger de tout commerçant itinérant l'obtention d'un permis préalable à l'exécution de son activité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger et de remplacer le règlement 265-95-1 concernant les commerçants non-résidents;

POUR CES MOTIFS,

Monsieur Mathieu Lapointe donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 265-95-1 concernant les commerçants non-résidents.

**15-12-290 DÉROGATION MINEURE (14 RUE PIERRE-CÔTE - LOT
4 542 703) - CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU
CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Deux personnes ont voulu se faire entendre.

Ce point est porté à l'étude.

**15-12-291 ROUTE ST-LOUIS – DÉNEIGEMENT HIVER 2015 – 2016 PAR LE
COMITÉ DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DE ST-LOUIS (2015-
2016)**

CONSIDÉRANT la demande de déneigement de la route St-Louis pour la période hivernale 2015 – 2016 déposée par le Comité de déneigement de la route de St-Louis (2015 – 2016);

CONSIDÉRANT les exigences du règlement 2009-165 permettant l'ouverture temporaire de la route St-Louis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Comité de déneigement de la route de St-Louis (2015 – 2016) de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande.

AUTRES SUJETS :

15-12-292 ACQUISITION DE TERRAINS – INSTALLATIONS DE CAPTAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA RUE CHARLES-E.-BERNARD (PARTIES DES LOTS 4 542 102 ET 4 542 103) – MANDAT À UN ARPENTEUR ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a procédé à l'expropriation d'une partie des lots 4 542 102 et 4 542 103 du cadastre du Québec, où se trouvent présentement ses installations de captage, de traitement et de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de subdivision cadastrale sont nécessaires afin d'acquérir ces parties de terrains;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Pascal Mercier, arpenteur géomètre, afin de procéder aux travaux de subdivision cadastrale nécessaires pour procéder à l'acquisition des terrains expropriés, où se trouvent présentement ses installations de captage, de traitement et de distribution d'eau, sur une partie des lots 4 542 102 et 4 542 103 du cadastre du Québec.

D'autoriser messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature des documents relatifs à ce dossier.

15-12-293 ACQUISITION DE TERRAINS – RUE MADELEINE-GIROUARD (PARTIE DU LOT 4 542 338) – MANDAT À UN ARPENTEUR ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a procédé à l'expropriation d'une partie du lot 4 542 338 du cadastre du Québec, soit le terrain représentant l'emprise de la rue Madeleine-Girouard et la surface à son entretien;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage sont nécessaires afin d'acquérir cette partie de terrain;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Pascal Mercier, arpenteur géomètre, afin de procéder aux travaux de subdivision cadastrale nécessaires pour procéder à l'acquisition du terrain exproprié, représentant l'emprise de la rue Madeleine-Girouard et la surface nécessaire à son entretien, sur une partie du lot 4 542 338 du cadastre du Québec.

D'autoriser messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature des documents relatifs à ce dossier.

15-12-294 PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que les prochaines séances du conseil municipal ci-dessous auront lieu à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville :

- Séance extraordinaire : le mardi 15 décembre 2015 (suivant la séance d'ajournement)
- Séance ordinaire : le lundi 11 janvier 2016

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Six personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

15-12-295 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, monsieur Normand Parr propose de lever la séance.

Accepté.